

L'an deux mil dix, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Étaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAUDEAU, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, X. GALMARD, M.L. CORMIER, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, H. de QUATREBARBES, J.N. MARTIN, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. FOURNIER à L. MICHEL, H. DELALANDE à L. HOUDAYER, S. HAMON à V. SILLON, J. GUIBERT à H. de QUATREBARBES, M. GOUGEON à J.M. BOUHOURS

Absente/excusee : V. PELTIER

Monsieur Xavier GALMARD a été élu secrétaire.

Demande de subvention pour la piste cyclable « chemin de la rivière » auprès du FEDER :

Monsieur le maire rappelle que le chemin de la rivière va permettre de relier la partie agglomérée de L'Huisserie à la rivière la Mayenne. Le coût de ce projet est estimé à 326 760 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Aides publiques :

Union Européenne (Feder)	63 500 €	
Etat DGE	24 500 €	
Schéma directeur Laval Agglo	35 044 €	
Total des aides :		123 044 €

Autofinancement :

Emprunts	100 000 €	
Fonds propres	103 716 €	
Total autofinancement :		203 716 €

En cas d'obtention d'un montant Feder inférieur, le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge la différence.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à présenter un dossier de demande de subvention Feder, signer tous documents s'y rapportant et demander un financement auprès de tout partenaire éventuel.

Emprunt concernant le budget Production d'électricité

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réponse faite par les banques, à la demande de proposition de prêts pour le financement de l'opération « production d'électricité » à partir de panneaux photovoltaïques apposés sur la salle des rosiers ; le montant sollicité est de 50 730 €. C'est le coût net de l'opération, études et équipements, subventions déduites. Cette opération se réalise dans le cadre d'un contrat d'achat avec Edf sur la base de 57 centimes par kWh produit, pendant 20 ans.

Type de prêt pour : 50 730 €	Crédit mutuel	Caisse Epargne	Dexia	Crédit Agricole
Prêt taux fixe				
Echéances constantes				
durée : 20 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité	3.26 % 18 522 € 3 463 €	3.60 % 20 654 € 3 569 €		
durée : 15 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité	3.06 % 12 721 € 4 230 €	3.34 % 13 972 € 4 313 €	3.86 % 16 350 € 4 471 €	
durée : 10 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité	2.59 % 7 016 € 5 775 €	3.01 % 8 206 € 5 894 €		
Prêt taux fixe, échéances dégressives, amortissement constant en capital				
durée : 20 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité 1 . annuité 10	3.23 % 16 591 € 4 175 € 2 557 €			
durée : 15 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité 1 . annuité 10	3.03 % 11 721 € 4 919 € 3 408 €			
durée : 10 ans Intérêts (rembst trim.) . taux . montant total . annuité 1 . annuité 10	2.56 % 6 656 € 6 372 € 5 105 €			
Frais de dossier	Néant	Néant	150 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour léguer pouvoir au maire et l'autorise à signer tous les contrats et documents relatifs à ce prêt sur avis de la commission finances.

Rapport d'activités du syndicat de bassin du Vicoin, exercice 2009

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la transmission du rapport d'activités du syndicat de bassin du Vicoin.

Ce rapport concernant l'exercice 2009, est présenté dans ses grandes lignes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal n'émettent pas de remarques ou observations particulières sur ce rapport.

Tarifification trimestrielle location instrument école de musique :

Il est proposé au conseil municipal une révision des tarifs 2010/2011 applicable au 1^{er} janvier 2011 :

En €	Tarifs au 1/8/09	Tarifs au 1/01/2011		
		1 %	+ 1.6 %	+ 2 %
Location instrument	22.52	22.75	22.88	22.97

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis 1.6% à la grille ci-dessus.

Aussi, suite à la délibération du conseil municipal sur la hausse des tarifs de location d'instruments de l'école de musique, il vous est proposé de valider cette hausse dans la grille du quotient familial.

Cas d'une hausse de + 1.6 % :

en euros	Tarifs au 01/01/2010	Tranche A	Tranche B	Tranche C
		- 15%	+ 5%	+ 10%
Location instrument	22.88	19.45	24.02	25.17

2 contres :

- . Loïc HOUDAYER
- . Jean-Noël MARTIN

Achat du bâtiment de la menuiserie appartenant à Monsieur et Madame Paul Briand :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une démarche a été engagée auprès de Monsieur et Madame Paul Briand pour acquérir la parcelle AB n° 447 d'une superficie de 380 m² sur lequel est situé le bâtiment de l'ancienne menuiserie situé au 9 rue du Maine pour un montant de 147 000 € (net vendeur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le maire pour acquérir cette parcelle et signer tout document concernant cette opération.

1.abstention : Loïc HOUDAYER

Composition du jury pour le choix du maître d'œuvre concernant l'espace associatif, culturel et animation :

Monsieur le maire rappelle qu'un jury doit être composé pour le concours de maîtrise d'œuvre par 9 membres à voix délibérative ; Pour les communes de plus de 3500 habitants, il est nécessaire de voter 5 membres de l'assemblée délibérante (en plus du maire : président de droit).

Le jury sera composé également par 1/3 de personnes qualifiées (architectes et bureaux techniques). D'autres membres à voix consultative pourront être invités.

Après avoir procédé au vote, voici les noms des 5 membres du conseil municipal :

Titulaires :

1. Loïc Michel
2. Bernard Beloin
3. Jean-Marc Bouhours
4. Jean Fouquet
5. Brigitte Hocdé

Suppléants :

1. Cécile Fournier
2. Véronique Sillon
3. Gladys Tardif
4. Jocelyne Guibert
5. Fabrice Louis

2.contres :

- . Loïc HOUDAYER
- . Jean-Noël MARTIN

Composition de la commission pour le choix du maître d'œuvre dans l'opération d'aménagement du lotissement de la Perrine :

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de lancer la procédure réglementaire pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

Conformément au Code des marchés publics, compte tenu de la nature de l'opération, et par dérogation à l'obligation d'organiser un concours, la procédure retenue est la passation d'un marché spécifique de maîtrise d'oeuvre définie par l'article 74 du CMP.

Une commission formée comme un jury devra examiner les candidatures parvenues en mairie, sur leurs compétences, références et moyens. Trois candidats seront autorisés à proposer une méthodologie et une offre de prestation.

Après négociation, un contrat de mission de maîtrise d'oeuvre sera conclu entre le maire et le lauréat.

La commission doit être composée par 9 membres à voix délibérative ; Pour les communes de plus de 3500 habitants, il est nécessaire d'élire 5 membres de l'assemblée délibérante (en plus du maire : président de droit).

La commission sera composée pour 1/3 de personnes qualifiées (architecte, architecte-urbaniste, architecte paysagiste).

D'autres membres à voix consultative pourront être invités.

Après avoir procédé au vote, voici les noms des 5 membres du conseil municipal :

Titulaires :

1. Jean FOUQUET
2. Jean-Marc BOUHOURS
3. Thierry BAILLEUX
4. Bernard BELOIN
5. Guylène THIBAudeau

Suppléants :

1. Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE
2. Gérard GOISBAULT
3. Hubert DE QUATREBARBES
4. Hervé DELALANDE
5. Patricia HUCHEDÉ

Décision modificative n° 3, budget commune :

SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
chap 23 art 2315 op 200010	Immos en cours - inst. Techn. Opération Eclairage Public	(+) 9000.00 €	
chap 10 art 10222	FCTVA		(+) 9000.00 €
TOTAL DM N° 3		9 000,00 €	9 000,00 €
Pour mémoire BP + DM antérieure		4 660 644,56 €	4 660 644,56 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		4 669 644,56 €	4 669 644,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative